



KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Autisme et Familles

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Association Autisme et Familles
4 rue Jules Ferry - CP 10133 - 62220 Carvin
Ce rapport contient 41 pages
Référence : HB-MH

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau de Lille
36 rue Eugène Jacquet
CS 75039
59705 Marcq en Baroeul
France

Téléphone : +33 (0)3 20 20 65 00
Télécopie : +33 (0)3 20 20 66 57
Site internet : www.kpmg.fr

Association Autisme et Familles

Siège social : 4 rue Jules Ferry - 62220 Carvin

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'attention des membres de l'Assemblée Générale de l'Association Autisme et Familles,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Autisme et Familles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^e janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le SEPTEMBRE

2022 KPMG S.A.

Jocelyn Scamps
Associé



ANNEE 2022 :

- ACTIF

- PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

ACTIF	Arrêté au 31/12/2022 Durée 12 mois			31/12/2021 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	404 765,01	-323 315,53	81 449,48	16 238,89
Frais de recherche et développement	57 191,07	-101 946,98	455 244,09	465 260,50
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	96 235,81	-84 462,07	11 773,74	19 195,87
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	2 295 129,68	-682 449,36	1 612 680,32	1 655 165,11
Constructions	30 587 654,92	-12 287 625,00	18 300 029,92	18 635 661,73
Installations techniques matériel et outillage	2 166 922,09	-1 628 369,90	538 552,19	573 186,35
Autres immobilisations corporelles	4 117 872,91	-3 173 016,21	944 856,70	991 152,54
Immobilisations corporelles en cours	50 772,43		50 772,43	843 959,02
Avances et acomptes	18 941,76		18 941,76	
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	4,00		4,00	4,00
Autres titres Immobilisés	1 000,53		1 000,53	1,53
Prêts	3 337,51		3 337,51	3 337,51
Autres	29 421,89		29 421,89	29 521,89
TOTAL I	40 329 249,61	-18 281 185,05	22 048 064,56	23 232 684,94
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison	0,05		0,05	
TOTAL II	0,05		0,05	
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	44 091,53		44 091,53	11 575,50
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	1 275 312,24		1 275 312,24	1 267 182,20
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	998 459,15		998 459,15	289 712,95
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	10 974 084,53		10 974 084,53	10 880 568,88
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	88 810,73		88 810,73	85 643,09
TOTAL III	13 380 758,18		13 380 758,18	12 534 682,62
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				

PASSIF	Arrêté au 31/12/2022 Durée 12 mois	31/12/2021 12 mois
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	112 730,14	112 730,14
Fonds propres complémentaires	714 962,21	714 962,21
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	60 000,00	60 000,00
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	4 994 364,38	3 964 194,61
dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	4 975 049,11	3 944 879,34
Report à nouveau		
Report à nouveau	1 551 034,74	2 561 975,13
dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2 809 316,90	3 129 683,40
Excédent ou déficit de l'exercice		
Excédent ou déficit de l'exercice	-528 250,81	19 179,38
dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales		
Situation nette (sous-total)		
Situation nette (sous-total)	6 904 840,66	7 433 041,47
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Subventions d'investissement	2 177 326,14	1 242 095,83
Provisions réglementées		
Provisions réglementées	950 484,46	957 392,13
	TOTAL I	10 032 651,26
		9 632 529,43
Fonds reportés et dédié		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds reportés liés aux legs et donation		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés	2 913 104,80	3 129 324,72
	TOTAL II	2 913 104,80
		3 129 324,72
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison		
Comptes de Liaison	0,01	
	TOTAL III	0,01
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour risques	202 046,13	188 924,89
Provisions pour charges		
Provisions pour charges	1 187 165,95	1 317 921,02
	TOTAL IV	1 389 212,08
		1 506 845,91
Dettes		
Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 426 723,10	17 242 763,90
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses	79 794,76	83 183,45
Avances et acomptes sur commandes		
Avances et acomptes sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	659 920,23	606 494,79
Dettes des legs ou donations		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	3 001 121,47	2 681 077,25
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés	47 937,31	24 319,74
Autres dettes (d'exploitation)		
Autres dettes (d'exploitation)	637 412,90	619 883,50
Instruments de trésorerie		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	240 944,87	240 944,87
	TOTAL V	21 093 854,64
		21 498 667,50
Ecart de conversion Passif		

PASSIF	Arrêté au 31/12/2022 Durée 12 mois	31/12/2021 12 mois
Ecart de conversion Passif	TOTAL VI	
TOTAL GENERAL	35 428 822,79	35 767 367,56

Compte de résultat

BILAN fin d'année

	Arrêté au :		31/12/2022		31/12/2021		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation								
Ventes de marchandises								
Production vendue (biens)	224 743,69	0,81	170 248,21	0,66	54 495,48	32,01		
Production vendue (services)	154 232,96	0,56	99 903,64	0,39	54 329,32	54,38		
Chiffre d'affaire	378 976,65	1,37	270 151,85	1,05	108 824,80	40,28		
Production stockée								
Dotations Concours Publics	27 608 837,89	100,00	25 791 289,35	100,00	1 817 548,54	7,05		
Subventions d'exploitation								
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	383 805,71	1,39	412 086,81	1,60	-28 281,10	-6,86		
Utilisations des fonds dédiés	371 497,75	1,35	471 052,03	1,83	-99 554,28	-21,13		
Autres produits	202 946,13	0,74	137 346,94	0,53	65 599,19	47,76		
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	28 946 064,13	104,84	27 081 926,98	105,00	1 864 137,15	6,88		
Charges d'exploitation								
Achats de marchandises								
Variation de stocks								
Achat de matières premières et autres	4 536,00	0,02	4 179,60	0,02	356,40	8,53		
Autres achats et charges externes	5 630 207,35	20,39	5 405 960,88	20,96	224 246,47	4,15		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 983 748,97	7,19	1 749 599,97	6,78	234 149,00	13,38		
Salaires et traitements	14 299 891,43	51,79	12 881 701,71	49,95	1 418 189,72	11,01		
Charges sociales	5 155 542,35	18,67	4 295 443,56	16,65	860 098,79	20,02		
Dotation	1 956 865,07	7,09	2 112 134,68	8,19	-155 269,61	-7,35		
Reports en fonds dédiés	155 277,83	0,56	222 650,56	0,86	-67 372,73	-30,26		
Autres charges	-31,57	0,00	816,87	0,00	-848,44	-103,86		
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	29 186 037,43	105,71	26 672 487,83	103,42	2 513 549,60	9,42		
RESULTAT D'EXPLOITATION	-239 973,30	-0,87	409 439,15	1,59	-649 412,45	-158,61		
Opération en commun								
Bénéfice attribué, perte transférée Total III								
Perte supportée, bénéfice transféré Total IV								
OPÉRATION EN COMMUN								
Produits financiers								
Produits financiers de participations								
Autres valeurs mob., créances d'actif im.								
Autres intérêts et produits assimilés	4 827,09	0,02	7 010,43	0,03	-2 183,34	-31,14		
Reprises/provisions et transfert de char								
Différences positives de change								
Produits net/cession des V.M.P								
PRODUITS FINANCIERS TOTAL V	4 827,09	0,02	7 010,43	0,03	-2 183,34	-31,14		
Charges financières								
Charges financières	594 184,73	2,15	623 363,19	2,42	-29 178,46	-4,68		
Autres charges financières								
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL VI	594 184,73	2,15	623 363,19	2,42	-29 178,46	-4,68		
RESULTATS FINANCIERS	-589 357,64	-2,13	-616 352,76	-2,39	26 995,12	-4,38		
RESULTATS COURANTS AVANT IMPOTS	-829 330,94	-3,00	-206 913,61	-0,80	-622 417,33	300,81		
Produits exceptionnels								
Sur opération de gestion	88 068,35	0,32	202 324,38	0,78	-114 256,03	-56,47		
Sur opération en capital	338 571,42	1,23	89 730,72	0,35	248 840,70	277,32		
Reprises/provisions et transfert de char	6 907,67	0,03	6 340,37	0,02	567,30	8,95		
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL VII	433 547,44	1,57	298 395,47	1,16	135 151,97	45,29		
Charges exceptionnelles								
Sur opération de gestion	88 684,98	0,32	57 035,53	0,22	31 649,45	55,49		
Sur opération en capital	43 732,33	0,16	9 482,69	0,04	34 249,64	361,18		
Dotation aux amortissements et aux prov.			5 734,26	0,02	-5 734,26	-100,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VIII	132 417,31	0,48	72 252,48	0,28	60 164,83	83,27		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	301 130,13	1,09	226 142,99	0,88	74 987,14	33,16		
Participation des salariés								
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL IX								
Impôts sur les bénéfices								
TOTAL X								
PRODUITS	29 384 438,66	106,43	27 387 332,88	106,19	1 997 105,78	7,29		
CHARGES	29 912 639,47	108,34	27 368 103,50	106,11	2 544 535,97	9,30		
SOLDE INTERMEDIAIRE	-528 200,81	-1,91	19 229,38	0,07	-547 430,19	-2 846,84		
Total XI								
Eng. à réaliser sur ressources affectés								
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs								
TOTAL XI								
EXCEDENT OU DEFICIT	-528 200,81	-1,91	19 229,38	0,07	-547 430,19	-2 846,84		



*Annexe aux comptes
annuels de l'exercice clos
Date de clôture 31.12.2022*

1. Présentation de l'association et des activités

a) Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts.

L'Association a vocation à regrouper sur le plan régional les personnes avec autisme et troubles apparentés, leurs familles et toutes les personnes concernées par leur accompagnement et à leur venir en aide.

L'Association a pour buts :

- Permettre la mise en place d'une éducation individualisée et spécifique
- Participer à la création et à la gestion d'établissements et de services appropriés concernant l'éducation, le soin, la rééducation, l'adaptation, la préparation à l'âge adulte, l'insertion sociale, l'hébergement, l'organisation de loisirs..., afin d'inclure les personnes avec autisme dans la société et de leur permettre d'accéder à une vie digne en veillant à leur épanouissement.
- Informier et former les parents, les professionnels et le grand public sur les stratégies d'accompagnement spécifiques à l'autisme en relation étroite avec la recherche dans ce domaine.
- Promouvoir et soutenir des actions de recherche scientifique.
- Collaborer avec toutes les associations et organismes poursuivant des buts voisins, au niveau départemental, régional, national et européen, selon des modalités appropriées : par exemple adhésion à des structures fédératives, montage de projets en commun,

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

b) Composition de l'association

L'association AUTISME et FAMILLES gère 15 ETS :

7 Foyers d'accueil médicalisés

- | | |
|--------------------------------------|---|
| o Les Aubépines à Hantay | 29 places : 28 internat / 1 HT |
| o Alter ego à Herlies | 14 places en internat |
| o Le Terril Vert à Liévin | 47 places : 31 internat / 3 HT / 13 ADJ |
| o La Ferme au Bois à Genech | 32 places : 26 internat / 0 HT / 6 ADJ |
| o Les 3 trois Bonniers à Orchies | 28 places : 21 internat / 3 HT / 4 ADJ |
| o L'orée de la forêt à Attiches | 42 places : 28 internat / 4 HT / 10 ADJ |
| o FAM du Coquelicot à Bray sur Somme | 32 places : 22 internat / 2 HT / 8 ADJ |

1 Foyer d'hébergement

- | | |
|-----------------|-------------------|
| o La Falemprise | 8 places internat |
|-----------------|-------------------|

2 IME

- | | |
|------------------------------|--|
| o La Fontinelle à Annoëullin | 40 places : 28 internat / 4 HT / 8 ADJ |
| o Le Relais à Tourcoing | 32 places : 24 internat / 6 HT / 2 ADJ |

2 SESSAD

- | | |
|------------------------------|-----------|
| o Les Petits pas à Tourcoing | 20 places |
| o ECLA à Roubaix | 20 places |

2 MAS DE JOUR

- | | |
|---------------------------|-----------|
| o La Fermette à La Bassée | 10 places |
| o Les Iris à Attiches | 4 places |

1 ESAT

- | | |
|----------------------------|-----------|
| o Les 3 Bonniers à Orchies | 12 places |
|----------------------------|-----------|

Soit un total de 370 places d'accueil.

c) Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Prise en charge de personnes avec autisme et troubles apparentés :
 - Secteur enfants : 112 personnes accompagnées
 - Secteur adultes : 258 personnes accompagnées
- Financement par l'ARS pour le secteur enfants
- Financement par l'ARS et les Départements pour le secteur adultes

d) Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Les Investissements :

- Acquisition à hauteur de 1 397 k € contre 1 591 K€ en 2021
- DONT immobilisations en cours de 68 k€ dont essentiellement :
 - 27 K€ pour la future MAS du Terril Vert
 - 21 k€ pour la future extension de l'EAM des coquelicots

- Les ressources humaines :

- Recrutements à la direction générale d'une responsable formation et d'un cadre comptable.
- Hervé Leblanc prend la direction de l'Orée de la Forêt et de la MAS les Iris en septembre 2022.
- L'évolution des salaires : Valeur du point 3.93 € au 01 07 2022 contre 3.82 € en 2021.
- Dépenses afférentes au personnel : 21 995 621 € contre 19 568 665 € en 2021.

- Les Autres moyens/dépenses engagées

- Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 23 833 heures pour 29 484 heures en 2021.

En 2021, nous avons obtenu un CNR QVT au titre des formations. A la fin de l'année 2022, il reste un solde disponible de 36 000 €.

- Entretien général/dépense de fonctionnement :
 - Dépenses afférentes à l'exploitation :
 - 3 512 166 € contre 3 227 090 € en 2021.
 - Dépenses afférentes aux structures :
 - 5 142 060 € pour 5 295 548 € en 2021

- Dotation globale : elle représente la somme de 27 359 615 € contre 25 525 972 € en 2021

2. Faits significatifs de l'exercice 2022

a) Représentation de l'association

Suite à l'Assemblée Générale du 23/06/2022, le Conseil d'administration a élu Mr François VATELOT au poste de président en remplacement de Mr Gilles POURBAIX.

Le bureau est ainsi constitué :

- | | |
|-----------------------|--|
| - Président : | François VATELOT |
| - Vice-Présidents : | Claudie BOSSUT
Gilles POURBAIX
Dominique RIDON |
| - Secrétaire : | Martine ROUVILLAIN |
| - Trésorier : | Olivier DANSETTE |
| - Trésorier adjoint : | Patrick BOTTO |

b) Projet Immobilier

- Vente Tourcoing : les locaux occupés par le SESSAD les petits pas ont été vendus le 09/06/2022. Cette vente a généré une plus-value de 250 000 €.
- Projet de Roubaix : le 30/03/2022, la SCI autisme et Familles a acquis un ensemble immobilier sis 78 rue de la Lys et 20 rue de Cassel à Roubaix. Ceux sont les SESSAD ECLA et les Petits Pas qui occupent les lieux depuis mai 2022.

c) Faits marquants

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Le CPOM ARS **01/01/2017 au 31/12/2021** est prorogé d'un an. Nous sommes toujours dans l'attente d'une renégociation de notre CPOM.
- L'Orée de la forêt a obtenu un avis favorable à l'AMI « prévention des départs non souhaités d'adultes en situation de handicap vers la Belgique » : extension de 6 places avec une dotation globale de 247 327 € (142 k € ARS et 104 k € département du nord)
- L'association a obtenu un avis favorable à l'AMI « Efficience », la dotation s'élève à 15 120 € pour l'année 2022.
- L'association a obtenu une subvention de 755 000 € accordée par l'ARS dans le cadre des fonds pour la modernisation et l'investissement en santé
- Ouverture de la MAS les IRIS à Attiches avec un budget sous-évalué
- En mai 2022, déménagement du SESSAD ECLA et du SESSAD petit pas en un même lieu : Roubaix.

3. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a aucun événement à signaler.

4. Règles et méthodes comptables

a) Principes Généraux

Les règlements ANC 2018-06 et ANC 2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018- 06, du règlement ANC 2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

b) Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- D'appréhender son legs ;
- D'avoir droit aux fruits ;
- De s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

c) Actif Immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2014-03 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

c.1 - État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	969 067.26	89 124.63	0	1 058 191.89
Immobilisations corporelles	39 120 012.42	1 307 272.27	1 189 990.90	39 237 293.79
Immobilisations financières	32 864.93	999	100	33 763.93
Total	40 121 944.61	1 397 395.90	1 190 090.90	40 329 249.61

c.2 - Amortissements de l'actif immobilisé

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	468 372.00	41 352.58	0	509 724.58
Immobilisations corporelles	16 420 887.67	1 652 426.91	301 854.11	17 771 460.47
Immobilisations financières				
Total	16 889 259.67	1 693 779.49	301 854.11	18 281 185.05

c.3 – Modalités d'amortissements

Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Frais études	Linéaire	10
Agencement terrains équipement	Linéaire	5
Agencement sur sol	Linéaire	10
Matériel cuisine lingerie	Linéaire	20
Autres matériels	Linéaire	10
Matériel de transport	Linéaire	16.66
Matériel bureau	Linéaire	20
Ordinateurs	Linéaire	33.33
Mobilier	Linéaire	10
Immobilisations financières	Non amortissable	

d) Actif Circulant

d.1 – Précisions sur d'autres créances

Les autres créances représentent un montant de 998 000 €. Celles-ci concernent :

- Des avances ou acomptes au personnel : 8 000 €
- Subvention à percevoir par l'ARS pour le FMIS. Nous n'avons perçu que 40 %. Il nous reste à percevoir la somme de 453 000 €.
- Subvention de compensation pour l'ESAT : 27 000 €
- Compte courant SCI A & F : 330 000 €
- OPCO : 11 000 €
- Facturation du département pour 58 000 €
- Des produits à recevoir pour 111 000 € (IJSS, prévoyance et formation)

d.2 – Charges constatées d’avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d’avance significatives sont les suivantes :

— Charges d’exploitation représentant 88 811 € contre 85 643 € pour l’exercice précédent

e) Tableau de variation des Fonds Propres

Le tableau suivant défini par l’article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l’ensemble des informations demandées dans l’article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres avec droits de reprise	60 000,00				60 000,00
Fonds propres sans droits de reprise	827 692,35				827 692,35
«dont activités des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	636 962,48				636 962,48
Ecarts de réévaluation					
Réserves	3 964 194,61	920 188,57	136 629,12	26 647,92	4 994 364,38
«dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	3 944 879,34	920 188,57	136 629,12	26 647,92	4 975 049,11
Report à nouveau	2 561 975,13	- 1 010 940,39			1 551 034,74
« Dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée (1)	3 129 683,40	- 320 366,50			2 809 316,90
Excédent ou déficit de l'exercice	19 229,38	- 19 229,38		528 200,81	- 528 200,81
« Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée (1)	- 140 978,00	140 978,00		563 615,01	- 563 615,01
Situation nette	7 433 041,47				6 904 840,66
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 242 095,83		1 023 394,00	88 163,69	2 177 326,14
Provisions réglementées	957 392,13			6 907,67	950 484,46
TOTAL	9 632 529,43	- 109 981,20	1 160 023,12	649 920,09	10 032 651,26

(1) « Précision prévue par l'article 153-1 du règlement ANC 2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérée par des PM de DP à but NL applicable aux exercices **ouverts à compter du 1/1/2020**, exercices pour lesquels l'article 151-1 prévoit « le résultat, le report à nouveau et les réserves des activités sociales et médico-sociales sont présentés séparément au passif (...) sur une ligne spécifique » [Fonds propres sans droit de reprise](#)

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment).

e.1 – Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice

Avant répartition du résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'entité (Acquis à l'entité : Fonds Propres)	2 777 871.81	1 519 589.65
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- A l'exercice	1 248 740.08	493 750.58
- Aux exercices ultérieurs	67 435.76	3 631 742.16
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Solde		1 551 034.74

e.2 – L'excédent ou le déficit de l'exercice

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs.

En présence de tiers financeurs

Le résultat de l'exercice se compose de :

- 35 K€, résultat définitivement acquis à l'organisme ;
- - 563 K€, résultat sous contrôle de tiers financeurs. Si celui-ci avait été positif, le résultat aurait pu être repris par un tiers financeur.

e.3 – Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur

- Le poste subventions d'investissement (diminution),
- Le poste report à nouveau (augmentation),

Effet correspondant à la méthode retenue par notre entité ci-dessus décrite

Tableau de variation cf : e) tableau des fonds propres

e.3 – Provisions Réglementées

Cf § g) les tableaux de variations des provisions réglementées et pour risques et charges

f) Fonds reportés et dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	dotation	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			dont reprise	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations (2)							
« contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) » investissements	1 853 970,07	357 979,32	405 118,65			1 806 830,74	
« contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) » exploitation	326 782,63	44 267,71	131 786,09			239 264,25	
Contributions financières d'autres organismes (2)	655 876,96	42 000,00	101 633,54			596 243,42	
Ressources liées à la générosité du public (2)	292 695,06	7 264,80	29 193,47			270 766,39	
Sur legs et donations affectés (197)							
TOTAL	3 129 324,72	451 511,83	667 731,75			2 913 104,80	

- (1) Ligne supplémentaire prévu à l'article 153-3 du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des PM de DP à but NL aux exercices ouverts **à compter du 1/01/2020** ; exercices pour lesquels l'art 152-1 prévoit : « Dans son compte de résultat, l'entité gestionnaire fait apparaître distinctement la part de l'activité sociale et médico-sociales des postes suivants par une subdivision spécifique : (...) les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales (...) ».
- (2) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, alors même que le projet est terminé, que l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

g) Tableau de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées	957 392,13		6 907,67	950 484,46
Provisions pour risques	188 924,89	58 870,92	45 749,68	202 046,13
Provisions pour charges	1 317 921,02	204 216,07	334 971,14	1 187 165,95
Total	2 464 238,04	263 086,99	387 628,49	2 339 696,54

g.1 - Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	Prud'hommes 58 870,92		
Provisions pour charges	IDR 190 236,00 QVT 13 980,07		
Total	263 086,99		

g.2 - Aménagement du cadre général- Diminutions (colonne C)

Diminution (reprises) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées	Reprise de plus-values 6 907,67		
Provisions pour risques	Prud'hommes 45 749,68		
Provisions pour charges	IDR 330 313,00		
	QVT 4 658,14		
Total	387 628,49		

g.3 – Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	190 236		190 236

g.4 – Provision pour reversement d'une subvention

Une provision pour reversement de subvention est comptabilisée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints.

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début d'exercice	Augmentations : Dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour reversement d'une subvention suite à la non-atteinte des objectifs fixés dans la condition résolutoire	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

h) Dettes

cf i) h.1 – Emprunts et autres dettes

h.2 – Précisions sur d'autres dettes

- **Les produits constatés d'avances**

A la clôture de l'exercice, le solde comptable est identique à celui de l'année dernière. Il correspond à des remboursements d'assurances soit 240 944.87 K€.

Il s'agit notamment de l'indemnisation versée par l'assurance en octobre 2017 suite au sinistre survenu au 3 Bonniers (inondation).

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

i) Etats des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances et Dettes

BILAN fin d'année

Exercice 2022 du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 337.51	3 337.51	
Autres immobilisations financières	10 858.48	10 858.48	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 275 312.24	1 275 312.24	
Personnel et comptes rattachés	8 018.48	8 018.48	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	479 809.59	479 809.59	
Groupes et associés	320 720.36	320 720.36	
Débiteurs divers	181 440.98	181 440.98	
Charges constatées d'avance	88 810.73	88 810.73	
Total général	2 377 477.35	2 377 477.35	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	16 506 517.86	16 506 517.86		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	659 920.23	659 920.23		
Personnel et comptes rattachés	1 253 536.92	1 253 536.92		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 468 140.43	1 468 140.43		
Etat, impôt sur les bénéfices	3 848.38	3 848.38		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	276 595.76	276 595.76		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	47 037.31	47 037.31		
Groupes et associés				
Autres Dettes	388 827.08	388 827.08		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	240 044.87	240 044.87		
Total général	20 845 268.82	20 845 268.82		
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	153 125			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	966 009			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

5. Informations relatives au Compte de Résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Présentation des produits d'exploitation (cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés) ;
- Présentation des charges (aides financières, reports en fonds dédiés) ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6. Résultats par activités ou établissement

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)		
FH LA FALEMPIRE	- 48 400,14	
EAM LES AUBEPINES		71 059,14
EAM ALTER EGO		71 292,96
EAM LA FERME AU BOIS	- 201 769,73	
EAM LES TROIS BONNIERS	- 202 449,34	
EAM L'OREE DE LA FORET	- 98 249,84	
EAM LE TERRIL VERT	- 170 790,30	
EAM DU COQUELICOT	- 24 601,81	
ESAT LES TROIS BONNIERS - SOCIAL	- 54 026,28	
MAS LA FERMETTE		96 992,92
SESSAD ECLA	- 30 498,65	
SESSAD LES PETITS PAS		357 072,96
IME LE RELAIS	- 41 487,72	
IME LA FONTINELLE		67 928,09
MAS LES IRIS	- 355 687,27	
Gestion propre (= libre)		
ESAT Commercial		105 190,13
DG	- 89 537,41	
ASSO		19 761,48
TOTAL	- 1 317 498,49	789 297,68
Résultat de l'exercice 2022	- 528 200,81	

a) **Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux**

Les établissements suivants sont sous contrôle de tiers financeur :

Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)
FH LA FALEMPRISE
EAM LES AUBEPINES
EAM ALTER EGO
EAM LA FERME AU BOIS
EAM LES TROIS BONNIERS
EAM L'OREE DE LA FORET
EAM LE TERRIL VERT
EAM DU COQUELICOT
ESAT LES TROIS BONNIERS - SOCIAL
MAS LA FERMETTE
SESSAD ECLA
SESSAD LES PETITS PAS
IME LE RELAIS
IME LA FONTINELLE
MAS LES IRIS

a-1) Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par établissement

Résultat de l'exercice 2022 par établissement	Résultat Comptable	Affectation résultat 2020	Résultat Administratif 2022
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)			
FH LA FALEMPRISE	- 48 400,14		- 48 400,14
EAM LES AUBEPINES	71 059,14		71 059,14
EAM ALTER EGO	71 292,96		71 292,96
EAM LA FERME AU BOIS	- 201 769,73	13 232,79	- 188 536,94
EAM LES TROIS BONNIERS	- 202 449,34		- 202 449,34
EAM L'OREE DE LA FORET	- 98 249,84		- 98 249,84
EAM LE TERRIL VERT	- 170 790,30	7 457,17	- 163 333,13
EAM DU COQUELICOT	- 24 601,81	23 724,46	- 48 326,27
ESAT LES TROIS BONNIERS - SOCIAL	- 54 026,28		- 54 026,28
MAS LA FERMETTE	96 992,92	5 426,97	102 419,89
MAS LES IRIS	- 355 687,27		- 355 687,27
SESSAD ECLA	- 30 498,65		- 30 498,65
SESSAD LES PETITS PAS	357 072,96		357 072,96
IME LE RELAIS	- 41 487,72	9 255,72	- 32 232,00
IME LA FONTINELLE	67 928,09	160 050,51	227 978,60
sous total 1	- 563 615,01	171 698,70	- 391 916,31
Gestion propre (= libre)			
ESAT Commercial	105 190,13		105 190,13
DG	- 89 537,41		- 89 537,41
ASSO	19 761,48		19 761,48
sous total 2	35 414,20	-	35 414,20
TOTAL GENERAL	- 528 200,81	171 698,70	- 356 502,11

b) Produits du compte de résultat

b-1) Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services peuvent être ainsi détaillées : 378 976.65 €

Production de biens : 224 743.69 €

ESAT 3 BONNIERS : 154 232.96 €

b-2) Concours publics et subventions d'exploitation

• *Concours Publics*

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné

• *Subventions*

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

• *Tableau des subventions et concours publics*

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics		14 601 250,00	11 001 521,34	452 650,00	1 310 717,07
Subvention d'exploitation					242 699,48
Subvention d'investissement					
TOTAL	-	14 601 250,00	11 001 521,34	452 650,00	1 553 416,55

b-3) Ressources liées à la générosité du public

Le poste « dons manuels » comprend notamment les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte pour un montant de 54764.36 € contre 60 694.50 € en 2021.

b-4) Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transfert de charges

Transferts de charges : 3084.89 €

Reprises sur provisions d'exploitation : 380 720.82 € (prudhomme, travaux, indemnité de départ en retraite, 0.10 % QVT)

b-5) Utilisation des Fonds dédiés

Utilisation de fonds reportés :

- Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 181 615.35 €
- Utilisation des fonds dédiés sur concours publics : 146 856.39 €
- Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes : 27 679.54 €
- Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 15 346.47 €

b-6) Autres Produits

Produits cessions éléments d'actif pour 250 350 €. Pour rappel, cela concerne la vente de l'immeuble du SESSAD « les petits pas ».

Quote-part des subventions d'investissements pour 88 163, 69 €

Produits sur exercices antérieurs pour 88 067.64 €

c) Charges du compte de résultat

c-1) Achats de marchandises et variation des stocks

Pour les besoins de l'ESAT nous avons acheté pour 4 536 € de Marchandises.

c-2) Autres Achats et charges externes

Le montant des achats est de 5 630 207 € contre 5 405 960 en 2021.

c-3) Impôts, taxes et versements assimilés

Cela représente 1 983 748.97 € en 2022 contre 1 749 599 € en 2021

c-4) Salaires et traitements, charges sociales

Les salaires représentent 14 299 891.43 € pour 12 881 701.71 € en 2021

Les Charges sociales sont de 5 155 542.35 € pour 4 295 443.56 € en 2021

c-5) Dotations aux amortissements et aux dépréciations

Les dotations sont réparties de la manière suivante :

- Immobilisations incorporelles : 24 611.07 €
- Immobilisations corporelles : 1 669 167.01 €

c-6) Dotations aux provisions

Dotations aux provisions pour risques et charges : 263 K €

- 59 K€ de provision pour des litiges
- 174 K€ de provision d'indemnité de départ à la retraite
- 30 K€ de provision Qualité de vie au travail

c-7) Reports en Fonds dédiés

Reports en fonds dédiés : 155 K€

- 35 K€ pour la part du CNR CTI éducatif
- 9 K € concernant l'AMI Efficience
- 100 K€ pour la construction de la MAS du Terril Vert
- 4 K € CNR pour des chariots de douche pour les Coquelicots
- 7 K€ de fonds dédiés répartis sur les établissements

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières et les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à l'utilisation des fonds pour des projets définis.

d) Résultat Financier

Les aides financières ne font pas partie du résultat financier. Elles sont rattachées à un poste distinct « Aides financières » en charges d'exploitation, ou figurent en charges exceptionnelles (si elles ne relèvent pas de l'activité normale).

Résultat négatif de 589 357.64 € contre 616 352.76 € en 2021

Cela est essentiellement lié aux intérêts d'emprunt qui représentent 594 184.73 € de charges.

e) Résultat Exceptionnel

Résultat positif de 301 130.13 € contre 226 142.99 € en 2021

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

f) Contributions volontaires en nature du compte de résultat

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature. Les motifs de notre décision sont les suivantes : La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;

g) Autres informations sur le contenu de poste du bilan et du compte de résultat

Vous trouverez ci-dessous les honoraires du Commissaire Aux Comptes

	CAC 1	CAC 2
— Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	46 800 €	Non concerné
— Au titre d'autres prestations (Mission supplémentaire lié à la révision 2022)	5 400 €	Non concerné
— Honoraires totaux	52 200 €	Non concerné

h) Autres informations et engagements dont opérations et engagements envers les dirigeants

Le montant total des « rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature » s'est élevé à 219 638 € en 2022.

Ce montant est en pratique communiqué ici bien que son information soit normalement prévue dans le « compte financier » par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative « à l'engagement éducatif ».

i) Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	2021	2022
Cadres	52	47
Agents de maîtrise	310	319
Employés	22	22
Ouvriers	67	74
	451	462

j) Informations sur l'absence d'obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Notre entité n'est pas soumise aux obligations d'établissement d'un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public visant les associations, fondations, fonds de dotation faisant appel à la générosité du public percevant des dons pour un montant supérieur à 153 K

k) Autres Informations relatives aux opérations et engagement hors bilan

Concernant les engagements de retraites et avantages assimilés un calcul actuariel est mis en place à compter de 2021 selon les critères ci-dessous :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux d'actualisation : 4.10 %
- Taux de Turn Over : 19.35 %
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1.5 %

